



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels enseignants
DPE

Mél
Ce.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENSEIGNANTS SOUHAITANT OBTENIR UNE AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE (ASA) POUR GARDER LEUR(S) PROPRE(S) ENFANT(S) DE MOINS DE 16 ANS

Je soussigné

M./ Mme

Fonctions et lieu d'exercice :

Atteste sur l'honneur :

- que mon enfant ,
âgé de ans ne dispose d'aucune solution de garde¹ et que
je dois en conséquence assurer sa garde à domicile.

- que je ne suis pas en mesure d'assurer, en raison de la garde de mon
enfant à domicile, mes fonctions à distance (télétravail ou continuité
pédagogique à distance) ;

Les périodes au cours desquelles il ne m'est pas possible de recourir à
un autre mode de garde sont les suivantes :

Du au

Du au

J'atteste être le seul parent à demander à solliciter une autorisation
spéciale d'absence pour pouvoir garder mon enfant à domicile.

En cas d'évolution en matière de garde d'enfant(s), je m'engage à
recontacter immédiatement mon établissement pour reprendre mes
fonctions en présentiel ou dans le cadre d'un travail à distance.

Fait à

Le mai 2020

Signature :

¹ Il est rappelé que les personnels enseignants sont prioritaires pour faire accueillir leur enfant en crèche ou à l'école à compter du 11 mai 2020. S'agissant de l'école, la circonstance que la classe dans laquelle est habituellement scolarisé l'enfant ait rouvert dans le cadre du déconfinement, ne peut être regardée jusqu'à nouvel ordre comme une solution de garde dès lors que le retour à l'école est fondé sur le volontariat.